Séminaire CEDAF, Alger, 19-21 novembre 2018

Restitution de l'atelier 2 – Solutions numériques « innovantes » mises en place ou à l'étude

1 La conduite de projet

- Il faut une structure adaptée qui est une MOA informatique professionnelle pour piloter le projet et qui doit être rattachée à haut niveau, par exemple au Directeur Général.
- Il faut mettre en place une gouvernance de projet à tous les niveaux :
 - comité de pilotage présidé à haut niveau (ex : DG, Chef de service, directeur selon les enjeux du projet) ;
 - comité opérationnel présidé par le directeur de projet ;
 - comité de suivi dirigé par le chef de projet.

Pourquoi une gouvernance ? Pour atteindre les objectifs définis par l'étude de cadrage validé par les décideurs.

- Il faut une étude de cadrage qui décrit le périmètre socle pour la réussite du projet informatique.
 - L'étude de cadrage doit plus particulièrement définir le périmètre fonctionnel, le calendrier, le budget, le retour sur investissement et l'analyse risque).
 - Ce n'est qu'à l'issue de la validation de l'étude de cadrage que le projet est lancé.
- Le rôle de la MOA est notamment :
- de faire émerger, de définir les besoins auprès des métiers et des utilisateurs finaux
- de piloter le projet : il faut un directeur de projet unique
- de coordonner les acteurs (les métiers, la MOE...)
- de spécifier les besoins fonctionnels à la MOE (spécifications détaillées, recette, conduite du changement...)
- C'est l'occasion de revisiter et de simplifier les processus métiers
- Et à la fin :
 - La conduite du changement pour les agents > information avec l'intranet, la formation in situ, l' e formation ; il faut avoir si possible une formation sans démultiplication à cause de la perte d'information.
 - Et une formation des usagers (contribuables) et des partenaires (par exemple les banques).
- Quelques bonnes pratiques :
- Prévoir une trajectoire pour atteindre la cible : prévoir des lots de fonctionnalités à livrer chaque année, par exemple : le module d'immatriculation, la gestion de l'assiette, le recouvrement, le contrôle et le contentieux.
- Il faut imposer ses exigences et ne pas se les faire imposer par le prestataire > par ex un progiciel qui n'est pas vraiment adapté au besoin.
- Se faire assister au besoin pour obtenir de la compétence technologique et aussi en cas de manque d'effectifs en interne.
- Associer et embarquer les utilisateurs

2 Les référentiels

Avant de se lancer de n'importe quel projet informatique, il faut des référentiels solides : personnes physiques, personnes morales ; les adresses d'imposition (IR, TH, TF...) ; les adresses électroniques ; les numéros de téléphones ; les taux de prélèvements à la source ; etc...

Ce doit être des référentiels uniques

Pourquoi des référentiels

Assurer l'identification des personnes de façon homogène ;

Échanger des données avec des applications métiers au niveau national

Harmoniser et actualiser les données pour le compte de toutes les applications ;

Eviter les doubles saisies :

Une mise à jour unique : une donnée utilisée par plusieurs applications fait l'objet d'une mise à jour unique qui est répercutée automatiquement dans toutes les applications clientes du référentiel.

Le partage des données : une information nouvelle obtenue par un service est partagée par l'ensemble du système d'information grâce aux référentiels.

- Comment maintenir la qualité des données du référentiel ? Grâce à :
- la Collecte de données complètes,
- le Maintien d'un identifiant unique et stable,
- la Fiabilisation des données : opération de contrôle et d'amélioration de la qualité des données du système d'information.

L'absence de qualité entraîne des coûts importants comme :

- Création de doublons ou d'amalgames bloquant pour la taxation ;
- Recouvrement long, impossible ou coûteux;
- Coûts d'affranchissement importants suite aux plis non distribués ou mass-mail inefficaces (impossibilité de mettre à jour des adresses pour des usagers non reconnus).

<u>Objectif collectif</u>: acquérir des données complètes et maintenir la qualité par exemple par des actions de sensibilisation des agents à la qualité des données par la diffusion de fiches sur les bonnes pratiques de la fiabilisation.

3 Les données et le civisme fiscal

- Valoriser notre patrimoine de données :
- en utilisant mieux nos données pour gagner en efficacité : datamining pour le contrôle fiscal et le recouvrement, évaluation des mesures fiscales, meilleure connaissance des usagers, ... ;
- en échangeant de plus en plus de données avec des partenaires toujours plus nombreux : administrations sociales, collectivités locales, administrations de l'OCDE, certaines professions du droit (notaires, huissiers...).

Quelle utilisation des données ?

- simplifier le parcours des usagers : la circulation des données entre les administrations est la clé de « Dites-Le Nous Une Fois DLNUF »,
- proposer des services personnalisés aux usagers en leur envoyant des messages ciblés,
- Renforcer la confiance à l'égard de l'État avec l'Open Data qui crée la transparence de l'action publique ;
- Accroître le civisme fiscal en affichant à l'usager les données fiscales connues de l'administration des impôts.

Accroître le civisme fiscal et donc élargir l'assiette de l'impôt en :

- collectant les salaires et les pensions auprès des employeurs et les revenus de capitaux mobiliers auprès des banques et assurances ;
- pré-affichant aux usagers sur leurs déclarations de revenus les données fiscales à déclarer :
 - salaires;
 - pensions;
 - revenus de capitaux mobiliers.

L'usager a la possibilité de modifier les revenus pré affichés mais dans un contexte de transparence : « voilà ce que l'administration fiscale connaît de vous ».

Une nouvelle approche des données au sein de l'Etat :

- le développement de l'API « Impôt Particulier » s'inscrit dans le cadre du programme « Ditesle nous une fois » ;
- elle met à disposition en temps réel et automatiquement les seules données fiscales nécessaires au traitement des démarches administratives via FranceConnect.

Au final c'est:

- ➤ Une simplification pour l'usager qui n'a plus besoin de déposer son avis d'impôt.
- > Un gain d'efficacité pour les collectivités Intégration automatique des données transmises.
- ▶ Des gains pour les services locaux de la DGFiP − Accueil, fiabilité des données, ...